



# AUTOTEST DES ACQUIS EXPÉRIENTIELS EN VUE DE L'EXEMPTION DE COURS

Programme: Certificat en Victimologie 1-252-5-2

Cours: CRI 2301G – Intervention auprès des victimes

## Partie 1 - Profil et prérequis

#### Profil ciblé:

Personnes qui sont en mesure de démontrer qu'elles ont développé les acquis d'apprentissage visés par le cours.

# Partie 2 - Acquis d'apprentissage

je s ac	lon mes connaissances actuelles et mes compétences professionnelles, suis en mesure de démontrer par écrit et par preuves à déposer les quis d'apprentissage suivants : ochez les cases appropriées)	Je suis très à l'aise	Je suis assez à l'aise	Je ne suis pas très à l'aise	Je ne suis pas à l'aise
1	Comprendre les conséquences et les impacts d'un acte criminel sur les victimes, ainsi que les besoins qui en découlent pour ces personnes.				-
2	Aborder et vulgariser les conséquences et les impacts de l'acte criminel en intervention.				

avril 2025 1/5

# Partie 2 - Acquis d'apprentissage (suite)

Selon mes connaissances actuelles et mes compétences professionnelles, je suis en mesure de démontrer par écrit et par preuves à déposer les acquis d'apprentissage suivants : (Cochez les cases appropriées)		Je suis très à l'aise	Je suis assez à l'aise	Je ne suis pas très à l'aise	Je ne suis pas à l'aise
3	Être familiarisé avec certains paramètres et approches liés à l'intervention auprès des personnes victimes d'actes criminels.				
4	Développer ses capacités à la relation d'aide dans un contexte de victimisation.		-		-
5	Explorer et discuter des enjeux spécifiques à l'intervention pour certains groupes de personnes victimes.				
6	Réfléchir aux enjeux pour les intervenants dans la relation d'aide.				
7	Sans objet				

avril 2025 2/5

# Partie 2 - Acquis d'apprentissage (suite)

Selon mes connaissances actuelles et mes compétences professionnelles, je suis en mesure de démontrer par écrit et par preuves à déposer les acquis d'apprentissage suivants : (Cochez les cases appropriées)		Je suis très à l'aise	Je suis assez à l'aise	Je ne suis pas très à l'aise	Je ne suis pas à l'aise
8	Sans objet				
9	Sans objet				
10	Sans objet				

avril 2025 3/5

### Partie 3 - Documents requis

# Afin de compléter l'ouverture de mon dossier de RAE, je suis en mesure de fournir les documents requis suivants (en format pdf) :

\* Curriculum vitae complet et à jour: Postes occupés Dates d'embauche et de fin Rôles et responsabilités dans chaque poste Nombre d'années d'expérience cumulées Formations complétées (grade, pays, date)

\* Bilan des réalisations pour faire la liste de vos réalisations. À noter que nous suggérons habituellement 3 ans d'expérience dans le domaine du cours visé pour faire une demande de RAE.

#### Gabarit(s) à télécharger :

#### Bilan des réalisations

https://registraire.umontreal.ca/fileadmin/registrariat/documents/RAE/Gabarits\_documents\_requis/EXP\_FEP\_Bilan\_realisations.pdf

## Partie 4 - Modalités d'évaluation

#### Modalités d'évaluation des acquis d'apprentissage visés (façons de démontrer ses compétences) :

Document(s) à produire: il peut s'agir entre autres d'un portfolio personnel des réalisations dans le domaine ou d'un portfolio sous forme de tableau d'analyse comparative (TAC) où vous aurez à détailler votre expérience le plus clairement possible en lien avec les apprentissages visés par le cours, accompagné d'une liste de preuves à déposer à l'appui. Vous devrez télécharger un gabarit pour le remplir et le soumettre.

avril 2025 4/5

## Partie 5 - Conclusion de l'autotest et prochaines étapes

# Pour soumettre une demande, assurez-vous d'abord de : 1 Correspondre au profil ciblé; 2 Avoir coché une majorité de réponses correspondant aux cases « Très à l'aise » et « Plutôt à l'aise » à la Partie 2; 3 Être en mesure de fournir les documents requis demandés à la Partie 3.

#### Important!

Cet autotest est un outil d'autodiagnostic en vue de prendre une décision plus éclairée mais ne constitue pas une démonstration formelle de vos acquis d'apprentissage expérientiels. En vue d'obtenir une exemption de cours, vous devrez démontrer que vous possédez les éléments d'apprentissage requis au seuil de réussite du cours. C'est la faculté qui vous évaluera et prendra une décision en vue de l'exemption ou non du cours visé à votre cheminement d'études.

Pour entamer le processus de reconnaissance de vos acquis expérientiels, suivez ces étapes :			
1	Soumettez votre <u>demande en ligne</u> en sélectionnant le sujet <i>Reconnaissance des acquis expérientiels</i>		
2	Joignez à votre demande cet autotest complété ainsi qu'un CV à jour (en un seul document pdf)		
3	Si vous souhaitez faire une demande pour plusieurs cours, ajouter les <u>sigles de cours</u> , dans la section Demande du formulaire		
4	À cette étape, un conseiller ou une conseillère communiquera avec vous		

#### Vous avez des questions?

N'hésitez-pas à <u>nous écrire</u> en sélectionnant le sujet *Reconnaissance des acquis expérientiels* et en y joignant cet autotest complété.

avril 2025 5/5